

15ème législature

Question N° : 32635	De Mme Souad Zitouni (La République en Marche - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Test PCR sans ordonnances	Analyse > Test PCR sans ordonnances.
Question publiée au JO le : 29/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 01/12/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Souad Zitouni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la réalisation de tests PCR massive sans ordonnance. À ce jour, de nombreux laboratoires se trouvent dans une situation complexe, se voyant assaillis de demandes de tests par les Français. De nombreuses personnes, parfois sans symptômes et n'ayant pas été en contact avec des personnes infectées, se rendent plusieurs fois par semaine dans les laboratoires pour solliciter des tests, ce qui, outre un coût budgétaire important pour l'État, entraîne un engorgement des structures, qui ne peuvent plus répondre à la demande des patients infectés par la covid-19. Consciente que la stratégie de dépistage massif mise en place par le Gouvernement répond à une problématique de santé publique, elle l'interroge néanmoins sur les mesures complémentaires éventuelles qui permettraient de mieux cibler les citoyens à tester et ainsi permettre une meilleure prise en charge des cas.